

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 JANVIER 2021**

Délibération n°

2021008

Date de convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 29/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20210127-2021008-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 janvier 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Marie ROSPIDE (pouvoir à M. Mikel AMILIBIA).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°8 : Lutte contre les inondations : soutien financier aux administrés souhaitant équiper leur habitation en systèmes de protection

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des actions permettant la protection des biens et des habitations situés sur la zone P.P.R.I, M. le Maire propose de reconduire en 2021 le programme de soutien financier visant à acquérir, conserver et mettre en place des systèmes de protection appelés batardeaux. Ces dispositifs de protection, efficaces et rapides à mettre en place, permettraient de lutter contre les entrées d'eau en rendant étanches les portes, baies vitrées et fenêtres.

Considérant la délibération du 4 mars 2020, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler ce dispositif de subvention sur l'année 2021.

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- **VALIDE** la reconduction sur l'année 2021 d'une subvention en faveur de l'acquisition de batardeaux équivalente à 50% maximum du montant facturé pour l'installation des équipements par un professionnel et plafonné à 1 500,00 € TTC par habitation.

Il est précisé :

- Que les investissements de protection installés et facturés du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 sont éligibles à la présente subvention ;
- Que le versement de la subvention intervient après avis des commissions communales des travaux et de l'urbanisme et sur présentation de devis pour les investissements prévus et de factures acquittées établies au nom du demandeur pour les investissements déjà réalisés ;
- Que la commune de Bassussarry tient à disposition des demandeurs une liste de fournisseurs susceptibles d'établir des devis ;
- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2021 en section de fonctionnement au compte 6745.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel LAHORGUE

